

605 - Développement local

**605 - Développement local - Propositions
financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/092

Service Chef de file :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département porte l'ambition forte d'accompagner les territoires dans leurs projets de développement afin de poursuivre une dynamique de croissance et d'emploi porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois.

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin accompagne fortement les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses habitants et porteur de perspectives (services à la population, croissance, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires du Bas-Rhin. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers l'ambitieuse politique des contrats départementaux.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2019 au titre du soutien au développement local et à l'attractivité du territoire.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Primitif 2019	Budget
D	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	170 601.00	454 737.00	
D	60510	I	Soutien à l'attractivité des territoires	15 440 002.12	1 699 092.64	
D	60520	F	Subventions diverses	318 592.00	370 600.00	
D	60520	I	Subventions diverses	0.00	115 000.00	
			TOTAL	15 929 195.12	2 639 429.64	

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Primitif 2019	Budget 2019
R	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	35 562.00	35 562.00	
			TOTAL	35 562.00	35 562.00	

1. Le contexte : la solidarité territoriale, socle d'une dynamique de croissance et d'emploi porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin accompagne fortement les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses habitants et porteur de perspectives (services à la population, croissance, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires du Bas-Rhin. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers l'ambitieuse politique des contrats départementaux.

Pleinement investi dans le nouvel environnement territorial issu de la loi NOTRe, le Département concentre ses moyens sur ses missions en matière de solidarités, d'emploi, de développement et de cohésion sociale, afin d'engager une nouvelle dynamique de croissance porteuse d'avenir pour les Bas-Rhinois.

L'actualisation lors de la séance plénière du 25 juin 2018 du plan de développement pour l'emploi et l'inclusion (« La mise en place du circuit court de l'emploi ») pose les nouveaux défis pour le Bas-Rhin : répondre en enjeux d'efficacité, de lisibilité et de proximité de l'action publique en faveur du développement des territoires et de l'emploi pour tous.

La construction de partenariats opérationnels, la mise en réseau des acteurs publics et des forces vives des territoires permettront de démultiplier l'action publique et de retrouver collectivement des opportunités pour développer les territoires, les activités et l'emploi, tout en répondant aux besoins et aux attentes des Bas-Rhinois, en particulier les publics cibles du Département.

2. Les perspectives budgétaires pour 2019

L'effort budgétaire conséquent qu'il est proposé que le Département mette en œuvre en 2019, plus de 2,6 M€, est à la mesure des enjeux et des ambitions portées par la collectivité pour le développement et l'attractivité des territoires bas-rhinois.

La baisse observée en investissement pour le soutien à l'attractivité des territoires est liée à la fin des contrats de territoires et à la mise en place des contrats départementaux. Les contrats départementaux et les crédits qui leurs sont affectés sont développés dans le rapport portant sur l'axe d'intervention 655-Contrats départementaux.

Le Département poursuit par ailleurs son soutien au développement des plates-formes multimodales du Port Autonome de Strasbourg et à l'amélioration de l'accessibilité aérienne de Strasbourg (axe d'intervention 725-Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois).

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Renforcé dans ses missions de solidarité territoriale et d'accompagnement des dynamiques locales exemplaires ou innovantes, porteuses de développement, le Département reste plus

que jamais aux côtés des acteurs des territoires, tant par le soutien à l'ingénierie publique (axe d'intervention 610) que par sa capacité à attribuer des moyens financiers ciblés.

Les inscriptions budgétaires proposées concernent les champs d'intervention suivants :

• **Subventions d'animation**

- la mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique dont le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage avec l'appui financier de différents partenaires (à hauteur de 100 000 euros soit 79% du coût total de 126 027 euros).

Au terme de la tranche ferme en novembre 2018, les livrables prévus au marché ont été achevés, notamment la formalisation des outils de prospection (promotion des atouts du territoire et analyse des différentes filières potentiellement consommatrice de chaleur) ainsi que l'identification d'une vingtaine d'entreprises potentiellement intéressées par la chaleur géothermale pour développer des projets sur le territoire (entreprises d'élevage d'insectes pour la production animale, entreprises de culture de microalgues pour une utilisation en alimentation humaine pour prévenir la malnutrition et les risques cardiovasculaires, etc.).

Au plan budgétaire, un crédit de 11 012 euros et une recette de 35 562 euros sont proposés ;

- le partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace : il est proposé au Conseil Départemental de décider de poursuivre le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre de Consommation d'Alsace axé sur la thématique de la protection des personnes et de l'action citoyenne, et d'inscrire 36 000 euros pour 2019 au vu des actions qu'elle mène sur les territoires envers les Bas-Rhinois, et plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de précarité ;

- le soutien à diverses associations, dont l'association Fond'Action Alsace qui s'investit dans la promotion de projets alsaciens innovants (subvention proposée de 5 500 euros ;

- le fonds de secours aux associations : initiées par le Département en 2015, les Assises de l'Engagement ont eu pour objectif de renouveler le partenariat avec les associations

Afin de disposer d'un lieu de dialogue pérenne, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé lors de sa séance du 19 juin 2017 (CP/2017/027), de créer un Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA). Cette instance permet à la collectivité et aux 26 représentants associatifs qui la composent d'échanger sur les problématiques de ce secteur et de co-construire des réponses adaptées.

Parmi ces réponses figure la création d'un fonds d'urgence destiné aux associations bas-rhinoises qui rencontrent des difficultés passagères. Le Département et le CODEVA souhaitent aider ces structures à surmonter cet épisode pour qu'elles puissent poursuivre leur action auprès des Bas-Rhinois. Proposé à l'adoption du Conseil Départemental lors de la séance du 13 décembre 2018, ce nouveau dispositif, doté d'une enveloppe fermée de 100 000 €, prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

- le soutien aux clubs d'excellence sportive évoluant au 1^{er} niveau professionnel, telles que les sociétés par actions simplifiées « Racing Club Strasbourg Alsace » ou « Strasbourg Illkirch Graffenstaden », par le biais d'attribution de subventions et/ou l'achat de prestations de service, qui permettra de mettre en valeur l'image et la notoriété de Strasbourg, du Bas-Rhin et de l'Alsace, renforçant ainsi l'attractivité et le rayonnement de ces territoires (280 000 euros), ainsi que le soutien par l'achat de prestations aux Internationaux de tennis de Strasbourg dans le cadre d'une journée dédiée au handicap (10 000 euros).

• **Subventions d'investissement**

- des crédits d'un montant total de 1,7 M€ sont proposés pour accompagner le foncier d'entreprise (plates-formes départementales d'activités, friches industrielles) en déclinaison d'engagements pris antérieurement, le développement local (dernières opérations relevant des anciens contrats de territoires, soutien aux bourgs-centres) ainsi que l'élaboration des documents d'urbanisme ;

- enfin, un crédit 97 568,56 euros est proposé pour les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liés à la réalisation de la zone d'aménagement concerté de la plate-forme départementale d'activités de Brumath. Ces dépenses entièrement couvertes par des recettes, permettront la poursuite des marchés en cours.

60520 - Subventions diverses

Les inscriptions budgétaires proposées ont vocation à accompagner les initiatives portées par les acteurs publics ou associatifs du développement territorial, ou des organismes spécialisés dans le domaine du droit, notamment le droit local applicable en Alsace-Moselle.

Elles concernent principalement :

- le fonds de soutien à la vie locale : ce fonds de soutien, qu'il soit départemental ou cantonal, est à destination de structures implantées sur le territoire bas-rhinois dont les actions sont au bénéfice direct des Bas-Rhinois. Il a vocation à agir en proximité dans les cantons, en lien direct avec les micro-spécificités des territoires du Bas-Rhin, contribuant activement à l'animation de la vie locale et aux initiatives originales menées par de petites associations. Lors de la séance plénière réunie le 22 octobre 2018, l'Assemblée départementale a adopté la création du fonds de soutien à la vie locale, abrogeant dans le même temps, le fonds de soutien à la vie associative qui datait de décembre 2000 et nécessitait ainsi d'être réformé en profondeur.

Ce fonds de soutien préserve la stricte égalité de traitement des cantons par son enveloppe de fonctionnement cantonale d'un montant de 10 000 € annuellement par canton, à destination des associations. A ce fonds de fonctionnement, s'ajoute désormais une enveloppe d'investissement d'un montant de 5 000 € par canton.

Le fonds départemental (fonctionnement) s'élèvera à 70 000 € par an, l'enveloppe « colloques / congrès » d'un montant de 21 000 €, y étant intégrée

- la poursuite du soutien à l'Institut de Droit local Alsacien-Mosellan (IDL), association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985, dont le Département du Bas-Rhin est membre fondateur.

L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois Départements du Bas-Rhin, du Haut- Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral. L'IDL accompagne le Département dans les dossiers relevant de sa compétence, tels que la réglementation du repos dominical en droit local.

Pour 2019, il est proposé de reconduire une subvention de 50 000 euros au regard des dépenses incompressibles de la structure.

- le soutien au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) : la loi n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental d'accès au droit, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Par délibération du Conseil Général du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de dix ans a été adoptée en 2013.

Pour 2019, il est proposé de reconduire la contribution départementale de 9 600 euros.

60530 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)

Les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont membres du Conseil d'Administration de l'EPELFI, établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la Justice. La convention financière qui lie l'Etat et les trois Départements à l'EPELFI prendra fin lors de l'adoption du compte administratif 2018 de l'établissement public.

Se posera la question de la passation d'une nouvelle convention et de sa durée. Par ailleurs, les missions de l'EPELFI devraient être élargies. Dans ce cadre il y aura lieu de déterminer le sort de la réserve financière dont dispose l'établissement de façon à ce que les investissements à venir et qui sont du ressort des collectivités (l'informatique dans tous ses aspects) puissent être pris en charge directement par l'EPELFI. Le surplus constituera une recette dont le montant sera connu en cours d'année 2019

Aucune inscription de crédit n'est nécessaire pour 2019.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre du soutien au développement local s'élève à 2 639 429,64 euros.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le novembre 2018, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 au titre de l'axe d'intervention 605-Développement local.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 605-Développement local.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY